

## L'inexistence du livre à l'époque de sa maturité

Giovanni Calabrese

Volume 51, numéro 4 (288), juin 2010

Institution 1959-2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/63801ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Calabrese, G. (2010). L'inexistence du livre à l'époque de sa maturité. *Liberté*, 51(4), 40–50.

# L'INEXISTENCE DU LIVRE À L'ÉPOQUE DE SA MATURITÉ

Le ministère du Patrimoine canadien a récemment changé le nom du programme de subventions aux entreprises éditoriales. Ce qui s'appelait jusque-là Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition porte désormais le nom de Fonds du livre du Canada. Les non-initiés croiront peut-être que le ministère aura voulu atténuer la nature industrielle de son intervention en réorientant celle-ci vers une plus grande sensibilité au livre, au sens littéraire du terme, c'est-à-dire au texte. C'est pourtant loin d'être le cas. Dans une des versions du communiqué où le ministère a expliqué la nouvelle appellation, on lit plutôt en effet : « Au lieu de soutenir une industrie en développement, [on] renforce désormais une industrie parvenue à sa maturité. » Le nouveau nom ne traduit donc pas une réorientation du programme, mais, en principe du moins, une meilleure adaptation à la réalité des choses, qui conforte justement le ministère dans son orientation de toujours. Naturellement, ce qui est vrai des entreprises éditoriales l'est également de l'ensemble des autres acteurs de l'industrie du livre — il n'y aurait pas de maturité autrement.

La métaphore du développement et de la maturité appliquée au monde du livre n'est pas inédite. Elle est au contraire largement exploitée depuis longtemps pour désigner une période aux contours

certes dégradés et au parcours souvent accidenté, mais au contenu sans ambiguïté : elle traduit la structuration industrielle du secteur sous l'égide de l'État, celui du Canada comme celui du Québec, qu'il n'y a pas lieu de distinguer à cet égard. Le processus se serait mis en marche au début des années 1960, aurait fait son plein à la fin des années 1970, puis se serait déployé et consolidé au cours des décennies suivantes non sans avoir affronté diverses crises, dont il a triomphé tout en assurant sa stabilité, son dynamisme et sa capacité d'absorption des chocs. Dans l'étude menée pour la Société de développement des entreprises culturelles du Québec, en 2001 — après une période de turbulence commerciale qui avait donné lieu à divers forums, sommets et autres groupes de travail de même qu'à une politique de la lecture et du livre qui avait voulu renouveler l'engagement de l'État en la matière —, Marc Ménard notait que, si le livre avait connu et connaissait encore divers problèmes, il ne fallait pas « oublier qu'en quarante ans à peine on [était] passé, au Québec, d'une industrie fragile et désarticulée à une industrie solide, complexe et dynamique ». Il soulignait à cet égard la « vitalité et la diversité de la production, l'efficacité avec laquelle la structure de diffusion, de distribution et de commerce de détail achemin[ait] une masse importante de produits sur l'ensemble du territoire québécois<sup>1</sup> ». Bref, le livre peut aujourd'hui compter sur de vrais professionnels aux compétences reconnues, entre lesquels les relations sont bien définies et adéquatement encadrées. Bien entendu, il peut toujours se produire des conflits et des dysfonctionnements, il peut y avoir des faillites, des différends, des malversations, mais désormais tout le monde est à son poste, et tous les postes sont occupés.

## 1.

Il n'en a pas toujours été ainsi en effet. La nature embryonnaire, désarticulée, tâtonnante du secteur du livre a pratiquement persisté jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, malgré des réussites importantes dont quelques-unes ont su se maintenir jusqu'à nous, les Éditions Fides (1937), par exemple, ou celles de l'Hexagone (1953). Certes, il s'est publié des livres avant cette date, il y a même des œuvres qui nous sont restées (celle de Nelligan ou de Saint-Denys Garneau, entre autres), mais l'organisation du secteur est longtemps restée peu élaborée. D'abord en raison du faible nombre d'auteurs. En poésie, par

1. Marc Ménard, *Les chiffres des mots*, Montréal, Société de développement des entreprises culturelles, 2001, p. 225.

exemple, il ne s'est publié que quelques titres annuellement jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle. Le nombre de publications a ensuite augmenté peu à peu, mais ce n'est que dans les années 1950 qu'il a atteint deux ou trois dizaines par année. De nos jours, il s'en publie plus de cent. La même observation vaut naturellement pour le roman et encore plus pour la littérature jeunesse, pratiquement inexistante avant les années 1960.

Les premières entreprises éditoriales, ensuite, ne sont vraiment apparues qu'à la fin des années 1920. C'est dire que la publication a longtemps été de l'ordre de l'autoédition, ce qui est souvent vrai encore après cette dernière date<sup>2</sup>. Bien sûr, des maisons d'édition scolaire ont été fondées au xix<sup>e</sup> siècle (Beauchemin, Granger, etc.), mais il s'agissait à vrai dire d'imprimeurs d'ouvrages européens et de libraires pour les écoles plus que d'éditeurs. C'est sans doute Albert Lévesque qui symbolise la naissance de la profession éditoriale au Québec, avec ce que cela signifie en termes de prise de risque et de programme de publications. On se souviendra à ce double égard de sa collection « Les romans de la jeune génération », dont le titre parle par lui-même. Sa maison fermera en 1937 après une dizaine d'années d'activité, victime de difficultés financières et de la pression de l'Église. Si on excepte la parenthèse de la Deuxième Guerre mondiale, qui a orienté vers Montréal une bonne partie de l'activité éditoriale française, la véritable explosion de l'édition québécoise date des années 1960 et 1970, et ce sont encore les maisons fondées à cette époque qui constituent la large base de l'édition actuelle (Chenelière, Renouveau pédagogique, Leméac, Boréal, Québec Amérique, HMH, Écrits des Forges, Noroît, VLB, etc.). Pour rendre compte du dynamisme éditorial d'alors, il faudrait inscrire celui-ci dans l'ensemble des caractéristiques de l'époque, depuis l'effet mondial des trente glorieuses et l'explosion démographique d'après-guerre jusqu'à l'enthousiasme nationaliste d'où naîtront le ministère de l'Éducation et celui des Affaires culturelles, qui fixeront un horizon aux désirs dont ils étaient eux-mêmes nés, qui les stimuleront et les nourriront. Il fallait par exemple maintenant nationaliser le contenu des manuels scolaires et autres outils de recherche et de travail, et alimenter l'imagination et le savoir avec une matière locale. Bref, il importait

2. Voir Mario Parent, « Développement de l'auto-édition littéraire au Québec : la lutte pour la reconnaissance », dans Jacques Michon (dir. éd.), *Édition et pouvoirs*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 99-111.

d'incarner l'enthousiasme collectif et de lui permettre de s'installer dans le tissu social et idéologique.

Concrètement, il fallait donc également assurer l'infrastructure marchande du livre. Or, deux autres pièces du système étaient elles aussi défaillantes : la librairie et la diffusion.

Au tournant des années 1960, la situation du livre au Québec est pathétique. L'industrie est dominée par l'importation et la distribution du livre étranger. [...] La distribution est concentrée entre les mains de grossistes-libraires qui vendent des livres dans leurs propres librairies, qui les vendent aussi à d'autres librairies et directement aux institutions. Dans l'ensemble, les ventes aux particuliers sont faibles et le réseau des librairies est peu développé, surtout en région<sup>3</sup>.

C'est entre autres ce que dénoncera, en 1964, la Commission d'enquête sur le livre dans la province de Québec, à laquelle le ministère des Affaires culturelles avait confié la tâche de faire rapport sur la question. Il en sortira la Loi sur l'accréditation des librairies (1965), qui ne résoudra pourtant pas vraiment les difficultés du marché de détail. Plusieurs aspects techniques restent en suspens, aggravés par une situation réelle tendue avec des entreprises de diffusion étrangères (notamment Hachette). Le législateur devra donc à nouveau intervenir en 1972. La Loi sur l'agrément des libraires viendra ainsi réglementer de manière plus précise le statut de la librairie, que l'État pourra aider financièrement, ses liens avec les institutions clientes, la manière de fixer le prix de vente des livres importés. Au même moment se mettent en place les premières entreprises de diffusion et de distribution autonomisées, c'est-à-dire détachées de la librairie et ayant des contrats exclusifs avec les maisons d'édition. Tous les protagonistes sont donc en place, il ne reste plus qu'à coordonner leurs relations en même temps qu'on efface les derniers motifs de friction.

Ce moment est particulièrement marqué, reconnu, soutenu et consacré par l'adoption, au tournant des années 1980, de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, qui, selon la même métaphore, a « fait entrer l'industrie de l'édition québécoise dans une période de maturité<sup>4</sup> » et a permis « le

3. Marc Ménard, *op. cit.*, p. 30.

4. Marie-Pier Luneau, « Entre auteur et lecteur : l'éditeur, un maillon essentiel », *À rayons ouverts*, n° 81, automne 2009, p. 13.

développement et la consolidation des entreprises québécoises<sup>5</sup>». En formulant les règles qui allaient désormais régir le secteur du livre, elle a en quelque sorte constitué la clé de voûte d'une structure commerciale, politique et juridique dont les pièces, encore mobiles et mal assurées, occupaient pourtant déjà la place qui devait être la leur dans l'industrie nationale en formation et attendaient en somme que l'État vienne les conforter dans leur position. Le maître d'œuvre de la loi, Denis Vaugeois, résume ainsi le rôle de ciment, de coordination et de régulation entre les professions, le marché et l'État qu'a joué cette pièce législative :

[D]orénavant il y aura un régime d'agrément non seulement pour les libraires, mais aussi pour les éditeurs et les distributeurs. Dans tous les cas, la propriété québécoise devra être de 100 %. Les éditeurs auront l'obligation de faire la preuve qu'ils ont acquitté les droits d'auteur. Les distributeurs devront accepter d'établir des tabelles, c'est-à-dire des taux de change justifiables, pour marquer le prix du livre étranger dont ils auront obtenu l'exclusivité. Le libraire devra avoir pignon sur rue en plus de remplir certaines conditions nouvelles liées au service qu'on attend de lui. Par ailleurs, l'obligation d'acheter le manuel scolaire chez un libraire agréé disparaît [...] et, en contrepartie, l'obligation est faite aux bibliothèques tant scolaires que municipales d'acheter leurs livres au prix courant chez un libraire agréé de la région<sup>6</sup>.

Comme on le voit, tous les rôles sont attribués, et les rapports entre eux définis. La chose était d'autant plus nécessaire que c'est à la même époque que l'État lance les grands programmes qui soutiendront les entreprises éditoriales. C'est alors qu'apparaissent en effet le Programme d'aide au développement de l'édition canadienne (1979) — qui deviendra le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (1986), puis le Fonds du livre du Canada (2009) — et la Société de développement des industries culturelles (1978) — qui deviendra la Société générale des industries culturelles (1988), puis la Société de développement des entreprises culturelles (1995). Le nom même des organismes chargés d'administrer la culture ne laisse pas de doute, on le voit, sur l'ambition qui les anime.

5. Gaétan Hardy et Hélène Vachon, *Les maisons d'édition agréées. 1983 à 1995*, cités par Sylvie Béard, « L'édition et l'avenir du livre au Québec », dans Réginald Hamel (dir. éd.), *Panorama de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Guérin, 1997, p. 703.

6. Denis Vaugeois, *L'amour du livre*, Québec, Septentrion, 2005, p. 44-45.

Ainsi encadré juridiquement, administrativement et financièrement, le secteur du livre pourra donc s'épanouir. Il n'est pas nécessaire de suivre toutes les étapes de ce développement, somme toute assez linéaire. On se contentera de rappeler que, à l'arrivée, c'est-à-dire aujourd'hui, il a parfaitement produit les résultats qu'on attendait de lui<sup>7</sup>. Il existe actuellement quelque cent trente maisons d'édition agréées au Québec couvrant tous les genres éditoriaux, et publiant environ quatre mille titres par année. On compte quelque deux cents librairies agréées et autant, sinon plus, de points de vente de toute nature, qui vendent quelque six cents millions de dollars de livres annuellement. Les bibliothèques publiques se sont multipliées sur tout le territoire, leur fonds étant passé de quelque deux millions de livres au début des années 1960 à presque quinze millions quarante ans plus tard. L'État n'hésite pas à intervenir pour pallier les défaillances de telle ou telle pièce du système, assurant de la sorte la continuité de l'ensemble, et réagit avec vigueur pour permettre au mouvement général de suivre la cadence mondiale. Le pouvoir public alimente enfin annuellement le milieu de subventions de toutes sortes. Ainsi, une maison d'édition modèle standard peut compter (je ne détaille pas la provenance), tour à tour et tout à la fois, sur des subventions à l'édition, à la promotion, à l'exportation, à la traduction, à la tournée d'écrivains, à la publication de livres savants, à l'informatisation, à la numérisation, à des projets collectifs, à la participation aux salons du livre, à autre chose encore. Le système fonctionne, en effet. Il a dans ce sens bien atteint, comme le dit le ministère du Patrimoine, une maturité certaine.

## 2.

Le plein développement industriel qu'aurait ainsi atteint le livre s'est fait largement grâce à l'intervention de l'État, qui aujourd'hui s'en félicite. Les choses auraient-elles pu se passer autrement ? Du point de vue de la structuration du secteur et de la coordination de ses protagonistes, naturellement pas. Ni en ce qui concerne plus particulièrement le soutien des entreprises éditoriales. À cet égard, en effet, notre situation est celle d'un champ « qui a toujours eu besoin de l'aide publique pour se développer<sup>8</sup> », aide qui a pris diverses

7. Sur ce qui suit, voir Marc Ménard, *op. cit.*, et « Brève histoire du livre au Québec » sur le site de l'Association nationale des éditeurs de livres, <http://www.anel.qc.ca> (consulté le 26 avril 2010).

8. Jacques Michon, « Industries du livre et mutations du champ éditorial au vingtième siècle : l'État et l'édition au Canada », dans Jacques Michon (dir. éd.), *op. cit.*, p. 35.

formes au fil du temps, que ce soit celle, discrétionnaire, d'une bonne partie du XX<sup>e</sup> siècle, celle prévue par la Loi de l'assurance-édition de 1964, ou celle des subventions globales actuelles. Fallait-il que cette intervention soit de nature industrielle? Peut-être pas. Le fait est que, dès que l'Église s'est retirée de l'édition et de l'enseignement, à l'époque de la Révolution tranquille, l'État a fait sien le « projet de consolidation d'une industrie nationale<sup>9</sup> », et que, si, dans un premier temps, les programmes publics d'aide à l'édition ont adopté la forme du « mécénat traditionnel, qui repose sur des critères qualitatifs », ils se sont rapidement transformés en « aide aux entreprises » guidée par des « critères de rentabilité<sup>10</sup> ».

Et cela fait depuis craindre le pire. Si la « dérive quantitative des programmes d'aide à l'édition », écrit en effet Jacques Michon, « est fondée sur la nécessité de développer des entreprises capables de concurrencer les multinationales de l'édition sur le territoire national et à l'étranger », elle a aussi pour conséquence de favoriser « l'émergence de conglomerats ayant tendance à marginaliser l'édition littéraire », « dans le contexte d'une production programmée par les médias ». C'est également la « maison d'édition porteuse d'un projet social » qui semble sur le point de « disparaître<sup>11</sup> ». Ces craintes sont régulièrement reprises par les commentateurs et les acteurs de l'édition de littérature générale, au point de créer dans le milieu du livre des divisions paralysantes et d'âpres luttes de pouvoir ou de prestige. Pour crédible qu'il soit, le pronostic entretient peut-être à tort un climat dramatique. Il passe trop vite, en tout cas, sur la réalité du terrain elle-même, où on continue de voir apparaître, comme par le passé, diverses maisons d'édition littéraires et engagées (Les Allusifs, Alto, Le Quartanier, Lux, etc.), et il néglige de mentionner d'autres modes d'intervention de l'État qu'il ne faut pourtant pas ignorer.

Les sources du financement public des maisons d'édition sont en effet nombreuses. Il faut bien distinguer celles qui, effectivement, font reposer leur soutien sur la performance des entreprises, sur leur rentabilité — c'est le cas de la Société (québécoise) de développement des entreprises culturelles et du Fonds du livre du Canada —, et celles qui, au contraire, fondent le leur sur la nature et la qualité des publications — c'est le cas du Conseil des Arts du Canada (fondé en 1957, mais dont les premiers programmes d'aide à l'édition

9. *Ibid.*, p. 41.

10. Marie-Pier Luneau, *loc. cit.*, p. 12.

11. Jacques Michon, *loc. cit.*, p. 40 et 41.



datent de la fin des années 1960), mais aussi du Programme (canadien) d'aide à l'édition savante. Il est donc erroné de résumer le rôle de l'État en matière de soutien éditorial à l'intervention industrielle, par opposition à une intervention culturelle (qualitative) qui aurait disparu. Les deux formes existent et se complètent. Dans un cas, on considère le livre en tant qu'objet de commerce, dont la reconnaissance est assurée par les ventes, au sens de « consommer, c'est voter ». De ce point de vue, plus il y a de ventes, plus la contribution est substantielle. Dans l'autre cas, en revanche, on se concentre sur le texte en tant qu'œuvre d'imagination ou de savoir, indépendamment de sa valeur marchande, à laquelle on attribue une reconnaissance symbolique (mais monnayable<sup>12</sup>) fondée sur le jugement. Ici, plus il y a d'originalité, de sensibilité, de savoir, de maîtrise, plus la contribution est significative.

Sur le terrain, la coexistence de ces deux logiques donne lieu à toutes sortes de figures de la jalousie et du ressentiment qui empoisonnent les relations professionnelles. Le financement culturel semble, aux uns, attribué de manière arbitraire pour un travail souvent abscons qui ne touche que des publics microscopiques. L'argent de tous leur semble jeté par les fenêtres. Le financement industriel apparaît aux autres comme une prime au succès, obtenu parfois grâce à des produits abrutissants de consommation rapide. Les uns et les autres voudraient en somme simplement s'approprier, comme par décret, ce qui est destiné aux autres, quand ce n'est pas voir simplement disparaître ces derniers. Comme si la qualité du texte devait obtenir la même reconnaissance (financière) que le livre (commercialement rentable) sans passer par la vente ; ou comme si on voulait avoir la même reconnaissance (culturelle) que les éditeurs littéraires, mais sans passer par le texte (ses exigences, son originalité, etc.). Ce serait un grand pas dans le milieu de l'édition si les uns et les autres pouvaient tirer profit des deux logiques en faisant monter en qualité les produits destinés au marché de masse, et en améliorant la « commerciabilité » d'œuvres exigeantes. Mais enfin, peu importe ces considérations moralisantes, il suffit de retenir que l'intervention de l'État en matière d'aide à l'édition ne peut être taxée, sans plus, de mépris de la culture ou de la littérature, ni être accusée de tous les malheurs qui arrivent à celles-ci.

12. Je n'entre pas ici dans le détail technique de la conversion de la valeur symbolique en valeur monétaire, au sein du Conseil des Arts, par exemple.

Si donc des malheurs frappent l'édition littéraire et la marginalisent, cela n'est pas le fait d'un financement insuffisant ou de l'oubli par l'État de l'activité culturelle. Toute critique adressée à l'organisme public pour cette raison est par conséquent sans prise et condamnée à tourner à vide. Cette édition est-elle d'ailleurs vraiment marginalisée? Rien ne porte à le croire. Ni, comme on vient de le dire, les subventions de l'État qui lui sont destinées, ni sa présence dans les librairies, ni les lieux médiatiques qui en parlent et la font connaître. Elle connaît ses succès d'estime et ses succès commerciaux. Elle est intégrée au fur et à mesure dans l'enseignement ici et là. On ne compte plus le nombre de revues, de magazines, de sites Internet qui lui sont consacrés. Si plusieurs émissions de la radio et de la télévision d'État qui lui étaient dédiées ont disparu, d'autres, nombreuses, l'accueillent toujours volontiers. La marginalisation ne serait-elle finalement qu'un effet d'optique? Cela n'est pas impossible. Elle résulte en tout cas, me semble-t-il, de deux ou trois facteurs complexes qui la font apparaître telle et qu'il est difficile de corriger sans une volonté ferme et durable.

Le premier est celui du point d'application de l'intervention de l'État. Ce point est essentiellement celui de la production. Les subventions de toutes sortes qui agissent ainsi en amont sont innombrables, depuis celles qui soutiennent la création, en passant par les différentes formes d'aide à l'édition et jusqu'à celles, piégées par l'obligation de progrès, qui viennent à point nommé faciliter la mise à niveau technique des entreprises. Avant-hier on a financé les promesses du cédérom, hier on a soutenu l'informatisation et l'harmonisation des échanges de données bibliographiques, aujourd'hui et demain tout le monde sera gavé de ressources pour passer au livre numérique. Chaque fois, c'est la capacité productive qui est entretenue, renforcée, stimulée. Il ne faut dès lors pas s'étonner qu'il y ait non seulement beaucoup de déchets, mais aussi beaucoup d'échecs, ne serait-ce que par la simple loi du nombre. Les entreprises sont en somme saisies par une logique de la nouveauté, de la publication à tout prix, dans une course en avant qu'il est impossible d'arrêter.

Pendant ce temps, face à ces machines à publication bien rodées et bien huilées par l'argent public, le marché du livre, lui, n'est manifestement pas à même de suivre le rythme. La surproduction de tous s'accompagne d'une fragmentation du public, lui-même déjà sollicité par beaucoup d'autres formes de fréquentation de la culture. Selon le cas, il manquera donc de temps, d'argent, de motivation.

Et il faut en outre tenir compte de ceci que le public de littérature générale et encore plus le lecteur d'ouvrages d'idées et de réflexion, le public qu'on appelle encore le lecteur motivé, s'est aussi replié sur ses terres, sur sa spécialisation, sur ses réseaux et sur ce qui compte vraiment pour sa carrière. Le livre n'est plus le lieu naturel auquel on s'adresse pour participer à la circulation des idées et à la compréhension du monde. Et l'effort de l'État ne prévoit pratiquement rien pour contrer l'éclatement et l'affaïssement de la demande ni, à plus forte raison, pour la stimuler. On en laisse l'initiative aux entreprises, qui s'en soucient peu, tout occupées qu'elles sont par les exigences de la production.

Le deuxième facteur qui « marginalise » l'édition de littérature générale est que le discours de l'État, cette fois, en matière de livre et de culture est d'une indigence désarmante quand il n'est pas simplement absent ou honteux. C'est là une réalité difficile à quantifier et dont il est impossible de mesurer les effets réels, parce que ces effets concernent la sensibilité, les représentations, l'état d'esprit de l'époque. Ce qui semble évident, c'est que, si, d'un côté, l'État fait preuve d'un bavardage intarissable pour tout ce qui est administration, d'une imagination débordante pour multiplier plans, projets, programmes, pour modifier, raffiner et appliquer les règlements, d'un autre côté, quand vient le temps d'inspirer les troupes, d'animer les esprits, d'indiquer des grands axes de réflexion, de donner des repères stimulants, d'ouvrir des voies d'avenir, bref, de donner l'exemple d'une culture vivante et vécue, il sombre dans les banalités les plus exsangues et les plus aseptisées. Le discours de l'État est d'une tristesse inouïe.

Et il n'est pas le seul, ce qui aggrave la situation. Le troisième facteur que je voulais mentionner, c'est en effet que le discours de la société civile est lui aussi d'une exaspérante platitude. Celui des associations professionnelles, par exemple, est tout entier cantonné dans des questions de survie, tatillon, étroitement intéressé. Il est essentiellement tourné vers ses sources alimentaires plutôt que vers le chantier d'une clientèle à conquérir ou à retrouver. Celui des commentateurs, nombreux pourtant, je le répète, ressemble, d'où qu'il provienne, à une longue liste de notices nécrologiques. À peine sortis des presses, les livres sont ainsi, nouveauté après nouveauté, vaguement résumés et jetés dans une page (réelle, virtuelle, télévisuelle) comme les rescapés d'une catastrophe qu'il faudrait classer. On peut se demander si chacun de ces soi-disant critiques ne met

pas mentalement une croix à la fin de ses « papiers », pour traduire la satisfaction du travail accompli, « voilà, c'est fait, j'en ai parlé, un de plus ». Aucune continuité dans tout ce papotage, aucune mise en perspective. Au suivant ! Enfin, dans les débats publics en général, les livres sont pratiquement inexistantes. Ce que je veux dire apparaîtra dans cette anecdote. Il y a quelque temps, Pierre Nepveu, écrivain et professeur de littérature, s'est étonné, dans *Le Devoir*, que, dans les débats sur l'identité québécoise, les écrivains qui, à un titre ou à un autre, auraient pu être évoqués, dont l'œuvre aurait pu inspirer bien des réflexions, eh bien, n'y avaient aucune présence<sup>13</sup>. Ces écrivains, leurs livres avaient en quelque sorte disparu de l'imaginaire politique et culturel, et personne ne les y a rappelés.

La marginalisation du livre de littérature générale est beaucoup plus complexe, on le voit, que ce que portent à penser les critiques de son supposé faible financement. Peut-être est-ce d'ailleurs le résultat, involontaire bien sûr, d'un secteur qui aurait atteint sa maturité fonctionnelle. Il faudrait alors se demander si nous ne sommes pas allés trop vite en besogne ou, comme on dit, si nous n'avons pas mis la charrue devant les bœufs : plutôt que de pousser le système vers sa maturité industrielle, n'aurait-il pas mieux valu attendre la maturité culturelle des œuvres et de leur public ? Dans l'euphorie de la Révolution tranquille, on a sans doute pris, dans ce domaine comme dans d'autres, ses souhaits pour la réalité.

13. Pierre Nepveu, « Petit constat sur un Québec éclaté », *Le Devoir*, 9 février 2010, disponible en ligne au <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/282680/petit-constat-sur-un-quebec-eclate> (consulté le 12 mai 2010).